

« LOI: LE JEU OÙ TU N'AS QU'UNE SEULE VIE »

Informers les jeunes sur la justice par l'entremise du théâtre

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

■ La loi, c'est la loi! Et les élèves de 12 à 14 ans de l'école Roc-Amadour, à Limoilou, veulent qu'elle soit appliquée à la lettre. Ils auraient même tendance à être plus sévères que l'autorité en place, de l'avis du directeur Luc Bouffard.

Le ministre de la Justice du Québec, Yvon Marcoux, lançait hier, dans cette école, le programme d'éducation Le Jeu de la loi. Il s'agit d'une pièce de théâtre interactif avec la salle, qui vise à informer les jeunes sur le processus judiciaire et sur les dispositions de la nouvelle Loi sur le système de

justice pénale pour les adolescents.

Cette présentation multimédia, intitulée *Loi: le jeu où tu n'as qu'une seule vie*, illustre le parcours judiciaire dans lequel est plongé un adolescent qui commet un

vol qualifié et qui est arrêté en possession de marijuana. Les 400 élèves de la salle étaient priés de se prononcer par vote sur chaque étape du processus. Ils ont chaque fois choisi la position la plus sévère.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Contrairement aux idées reçues, les jeunes veulent que les coupables soient punis coûte que coûte.

Contrairement à une certaine idée reçue, « les jeunes veulent que les coupables soient punis coûte que coûte, soutient le directeur Marcoux. Quand nous faisons des jeux de conséquences, en début d'année, et qu'on leur demande comment ils réagiraient à tel geste répréhensible, ils sont souvent plus sévères que nous ».

Ce projet de 290 000 \$ est monté à l'aide de comédiens professionnels du groupe TACcom, spécialisé dans le théâtre d'intervention en milieu de travail. Après avoir assisté à la pièce, les élèves se voient en plus remettre un cédérom contenant un jeu vidéo 3D conçu dans le même but.

« Si tant d'adultes ne connaissent pas toutes les lois, il est d'autant plus compréhensible qu'il en soit ainsi

pour les jeunes, a déclaré le ministre Marcoux. Nous croyons donc de notre devoir de faire leur éducation. Combien, par exemple, croient encore qu'il est légal de posséder de la mari pour consommation personnelle? »

Il y est aussi question de taxage. Obtenir un objet de quelqu'un sans consentement, par intimidation, par menace de violence ou par violence constitue rien d'autre qu'un vol qualifié, y est-il clairement exposé.

La pièce sera jouée dans une cinquantaine d'écoles du Québec d'ici mars et poursuivra sa tournée l'année suivante. Deux autres établissements de Québec l'accueilleront cette semaine même, la Polyvalente de Charlesbourg et l'école secondaire Samuel-de-Champlain, de Beauport.



Yvon Marcoux